

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / finances locales / autres documents budgétaires

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.5217-10-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de mille deux cent vingt euros afin de procéder à une consignation complémentaire dans le cadre de l'expertise Friche Dietrich ;

DÉCIDE

Article 1 – Description de la dépense : consignation complémentaire dans le cadre de l'expertise Friche Dietrich ;

Article 2 – Virement de crédit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151-87 : Réseaux de voirie	1 220.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 220.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275-01 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	1 220.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	1 220.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 220.00 €	1 220.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Article 3 – Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CTCG, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire et figurera au registre des décisions de la Collectivité.

Accusé de réception en préfecture 067-246701098-20250409-DEC2025-004-DE Date de télétransmission : 09/04/2025 Date de réception préfecture : 09/04/2025
--

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- Au Comptable de la collectivité à l'appui du mandat de paiement,
- A la Préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 9 avril 2025

Le Président,
Patrice HILT



ACTE EXECUTOIRE
Émis le09/04/2025.....
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le09/04/2025.....

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20250409-DEC2025-004-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025